Symposium 2001/31F
11 July 2001

English and French

Colloque sur l'examen global de la série de
Recensements de la Population et de l'Habitat de l'an 2000:
Evaluation à mi-parcours de la décennie et perspectives d'avenir
Division Statistique
Département des Affaires Economiques et Sociales
Secrétariat des Nations Unies,
New York, 7-10 Août 2001

Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2000 en Mauritanie :

particularité du milieu nomade *

Mohamed Laghdaf Cheikh MALAININE**

UNITED NATIONS STATISTICS DIVISION
Global Review of 2000 Round of Population and Housing Censuses :
Mid-decade Assessment and Future Prospects.
New York, 7-10 August 2001

Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2000 en Mauritanie : *particularité du milieu nomade*

By: Mohamed Laghdaf Cheikh MALAININE [1]

1. Contexte Général :

Jadis pays des nomades et du nomadisme par excellence, la Mauritanie a connu depuis son indépendance en 1960, une sédentarisation spectaculaire de sa population nomade. En effet, les nomades sont passés de 75% de la population totale en 1965 à 12% en 1988. Ils sont estimés à un peu moins de 6% de la population totale en l'an 2000. Cette sédentarisation rapide et sans précédent s'explique par plusieurs facteurs, dont notamment *la sécheresse* qui a sévit durant les décennies 1970 et 1980 et *l'amélioration des conditions de vie des populations*, particulièrement dans le milieu sédentaire; ce qui a encouragé les nomades à se sédentariser autour des principaux centres urbains.

La Mauritanie jouit d'une expérience relativement riche en matière de collecte des données. Cette expérience se traduit par trois recensements généraux de la population et plus de dix enquêtes spécifiques auprès des ménages.

Néanmoins, dans un pays en voie de développement comme la Mauritanie, le recensement, pour une population de 2 500 000 habitants dispersée dans un vaste territoire de plus d'un million de km², demeure toujours une opération laborieuse est très coûteuse. L'opération est beaucoup plus délicate quand il s'agit d'une population nomade, estimée à moins de 150 000 habitants qui se déplace continuellement dans un territoire immense ; et parfois hors des limites administratives du pays.

C'est dans ce contexte qu'intervient le 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat organisé en novembre 2000 pour les populations sédentaires et en avril 2001 pour les nomades. Cette note présente brièvement les grands aspects méthodologiques du recensement en milieu nomade ainsi que les principales difficultés rencontrées.

2 Méthodologie

2.1 Etape préparatoire :

Une série d'activités préalables au dénombrement a été réalisée dans le but d'assurer un dénombrement exhaustif et sans double comptage. Il s'agit notamment de la cartographie censitaire, du recensement pilote et de la campagne de sensibilisation.

i- Cartographie : Son objectif pour le milieu nomade était de fournir la liste et la localisation par coordonnées géographiques des points d'eau fréquentés par les nomades sur l'ensemble du territoire national. Cette opération a nécessité six mois de travaux de terrain (de mars jusqu'au août 2000) et a mobilisé 11 équipes mobiles. Au terme de cette période, environ 3000 points d'eau ont été repérés.

ii- Recensement pilote : Le recensement pilote nomade a été organisé en mai 1999. Il vise à tester

l'ensemble du dispositif méthodologique pour le recensement en milieu nomade et à évaluer la charge du travail des enquêteurs. Au terme de l'exploitation des résultats du recensent pilote, des amendements méthodologiques importants ont été portés à la méthodologie générale ; il s'agit, entre autres, de :

- L'élaboration d'un questionnaire spécifique pour le milieu nomade;
- La confirmation de la présence des nomades sur le territoire national pour la période allant de février à mai ;
- La validation du choix de la méthode des points d'eau.

iii- Campagne de sensibilisation : La campagne de sensibilisation dans le milieu nomade se basait sur des vecteurs seulement, à savoir : la *radio rurale* et le rôle de *l'administration, notables et élus locaux.* Les autres vecteurs de sensibilisation, tels que télévision, journaux, meetings populaires, … etc. ont été exclus, car peu efficaces en milieu nomade.

De par leur tradition d'hospitalité, les nomades ont fait preuve d'une *collaboration parfaite avec les équipes du recensement*, non seulement en fournissant les informations sollicitées mais très souvent en venant à l'aide des équipes chaque fois que le besoin se manifeste.

2.2 Collecte des données

i- Support de collecte : Il s'agit du questionnaire, des différents manuels d'instructions et des fiches techniques. Le questionnaire comportait les variables essentielles sur la nuptialité, la fécondité, la mortalité et les autres caractéristiques socioéconomiques de la population. Aussi, le questionnaire comprend un volet spécial sur les conditions de vie en milieu nomade en terme d'habitat, d'intention de sédentarisation, possessions du ménage et type de bétail élevé.

ii- Période et durée de la collecte : Etant donné l'intense mobilité des nomades, le choix de la période est incontestablement déterminant dans la réussite du recensement. Le dénombrement des nomades s 'est déroulé du 10 mars au 20 avril 2001, tandis que celui des sédentaires s'est déroulé du 1er au 15 novembre 2000. Le choix de la période a été arrêté suite à des concertations avec les autorités locales et en s'inspirant de l'expérience acquise lors des opérations de collecte antérieures. L'exploitation du recensement pilote a confirmé ce choix.

En effet, elle correspond à une période de stabilité relative des nomades autour des points d'eau et surtout c'est une période où presque tous les nomades se trouvent encore à l'intérieur du territoire national avant de commencer leurs mouvements de transhumances vers les pays limitrophes, notamment le Mali et le Sénégal. La transhumance diffère d'une région à une autre et suivant le type de bétail élevé. Généralement, elle commence vers le mois de juin et dure jusqu'en octobre de chaque année.

iii- Organisation de la collecte :

La méthode de collecte la plus appropriée au contexte mauritanien est celle dite *méthode des points d'eau*. Le principe de cette méthode est de repérer les campements nomades autours des points d'eau et ensuite procéder au recensement des nomades, campement par campement et ménage par ménage, pour chaque point d'eau à part. Pour des raisons de contrôle et afin d'éviter les doubles comptes, un reçu de dénombrement est livré à chaque ménage après son recensement.

Suite aux résultats de la cartographique censitaire, le pays a été divisé en 8 zones de recensement nomade (composée chacune d'une ou plusieurs régions). Chaque zone est subdivisée à son tour en un ou plusieurs secteurs. La zone est supervisée par un responsable du Bureau Central du Recensement (BCR) nommé à cet

effet. Le secteur est, quant à lui, affecté à une équipe composée de 3 agents recenseurs, un guide, un chauffeur et un chef d'équipe.

Les questionnaires sont remplis sur le terrain par l'agent recenseur par interview direct avec le chef du ménage ou autre membre adulte du ménage. Le chef d'équipe est chargé de contrôler systématiquement et quotidiennement tous les questionnaires remplis sur le terrain.

Etant donné l'importance des distances à parcourir, les équipes étaient dotées de tous les moyens nécessaires (véhicules tout terrain, carburant, eau, … etc). Aucun problème n'a été signalé dans ce sens. Aussi, les équipes opérant dans des secteurs dit *difficiles* (12 sur les 26 secteurs) ont été dotées chacune d'un GPS et d'une antenne radio multifréquence liée à la base centrale installée dans les locaux du BCR à Nouakchott. Au totale 28 équipes mobiles ont étés composées. 26 opérationnelles sur le terrain et 2 de réserve.

3 Principales difficultés

Au cours du recensement plusieurs problèmes ont émergé. Les plus importants étaient :

3.1 *Difficultés d'accès* à certains points d'eau et campements dans les zones arriérées du désert. Dans ces zones, les équipes partaient avec des véhicules dotés d'antennes radio, de GPS et surtout suffisamment d'eau. Les équipes informent régulièrement le BCR et les autorités locales de leur position.

3.2 *Mobilité des nomades hors des frontières du pays* : certaines tribus nomades, certes d'effectif faible, ont été signalées hors du territoire national.

3.2 *Absence d'une EPC* pour le milieu nomade : pour ce problème deux mesures ont été prises, à savoir :

- *Garanties administratives*: des réunions sanctionnées par des PV signés par les autorités locales attestant que, après analyse des résultats présentés par les équipes, celles-ci certifient que selon leur connaissance du terrain, les résultats présentés par les équipes sont exhaustifs et aucun campement nomade ni point d'eau n'a été omis. Il est à signaler ici que les autorités ont généralement une bonne connaissance de leur région.

- *Garanties techniques* : des missions d'inspection sur le terrain, tout au long de la période de la collecte, ont étés menées par des responsables du BCR et ont permit de s'assurer de qualité des données recueillies sur le terrain. Un expert du FNUAP a participé à certaines de ses missions.

4. Débats :

Au terme de cette note sommaire, les points suivants sont soulevés aux débats:

1. Vu les spécificités du milieu nomade, notamment en ce qui concerne la mobilité des populations et les coûts élevés de la collecte, est-il possible de réaliser une enquête de couverture pour le milieu nomade ? Si Oui, comment ? Si non, ne faut t-il pas définir des méthodes plus appropriées au milieu nomade pour évaluer les erreurs de couverture et la qualité des données ?

2. Même si les recensements ne concernent que les résidents à l'intérieure du territoire national, faut t-il impliquer les nomades nationaux se trouvant au moment du dénombrement dans le territoire des pays limitrophes ; étant donné que le concept *résidence*, ne signifie pas grand chose en milieu nomade, et que

le nomadisme ne reconnaît guère les *frontières entre Etats*.

---

* This document was reproduced without formal editing

** National Statistical Office, Mauritania. The views expressed in the paper are those of the author and do not imply the expression of any opinion on the part of the United Nations Secretariat

[1] Chief of Population Census Section/NATIONAL STATISTICAL OFFICE/ MAURITANIA